

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE  
DE  
**S C I E Z**



74140

Téléphone : 04 50 72 60 09  
Télécopie : 04 50 72 63 08

## COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2010

#### PRESENTS :

Mesdames, Borcard Jacqueline, Bourgeois Fatima, Henry Jeanine, Fillon Sandrine, Vuattoux Georgette,  
Messieurs, Bidal Jean-Luc, Trivério Christian, Vignaud Christian, Démolis Hubert, Eme Jean-Pierre,  
Réale Richard, Truchot Hervé, Couasnon Thierry, Pierron André, Favre Pierre, Bidal Claude, Huvenne  
Bernard, Requet Michel,

#### PROCURATIONS :

Roch Monique à Réale Richard  
Longuet Odile à Borcard Jacqueline  
Braize Liliane à Truchot Hervé  
Gilbert Joël à Bourgeois Fatima  
Kupper Lionel à Huvenne Bernard

ABSENTS : Badaire Corinne, Appert Nicolas, Marre Michèle, Kabut Florence

#### NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Démolis Hubert a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 04-05-2010**

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 mai 2010, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ces documents.

Le Procès Verbal du 04-05-2010 est adopté unanimement.

### **DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS.**

**(Article L2122-22 et L2122-23 du CGCT)**

**N°2010-7 du 29 avril 2010**

**Objet : Renouvellement Contrat de Location des photocopieurs.**

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler les photocopieurs pour un meilleur fonctionnement des services,

Considérant que la société C'PRO PIXEL à Annecy, propose les meilleures conditions de location

Le Maire décide

De passer et signer contrat avec C'PRO PIXEL à Annecy pour la location de six photocopieurs.

Le loyer est fixé à 3 450€ HT par trimestre sur 21 trimestres.

Cette dépense sera imputée sur le budget communal au compte 6156.

**N°2010-8 du 29 avril 2010**

**Objet : Convention de passage pour mise en souterrain des réseaux BT/EP « Anneau de Bonnait »**

Considérant la demande établie le 11 mars par le SELEQ74 pour la mise en souterrain des réseaux BT/EP « Anneau de Bonnait »

Vu la convention proposée par le SELEQ74, demandant autorisation de passage sur le domaine communal cadastré « Bonnait' parcelle A1832,

Le Maire décide

De passer et signer convention de passage avec le SELEQ74,

De reconnaître au SELEQ74, Maître d'ouvrage des installations électriques souterraines qu'il se propose d'établir, et dont il en confie l'exploitation aux concessionnaires des réseaux sur la parcelle communale A1832 sise « Bonnait »

**N°2010-9 du 14 mai 2010**

**Objet : Contrat RC Organisateur n°4678419204- AXA Thonon - Concert Soldat Louis**

Considérant l'obligation pour la commune, d'être assurée en matière de responsabilité civile lors des festivités organisées du 29-07-2010 au 30-07-2010 pour le trentième anniversaire du port de plaisance,

Vu le contrat proposé par le Cabinet AXA ALPHONSE et GRUAZ à Thonon les Bains,

Le Maire décide

De passer et signer contrat RC Organisateur avec le Cabinet AXA ALPHONSE et GRUAZ à Thonon les Bains,

Fixe le montant de cette prestation à 150.45€ pour la période du 29-07-2010 au 30-07-2010

**N°2010-10 du 27 mai 2010**

**Objet : Contrat de location Option d'Achat – L.T.I. Actualisation**

Considérant la proposition d'actualisation de contrat de la société L.T.I. pour le remplacement du poste informatique du service accueil,

Le Maire décide

De passer et signer contrat avec la société L.T.I. pour actualisation du matériel informatique du service accueil, pour un coût mensuel de 97.35€ HT

N°2010-11 du 27 mai 2010

Objet : Remplacement chaudière de la Mairie

Considérant l'appel public à concurrence du 04-05-2010 publié sur le site www.mp74.fr,

Considérant que la concurrence a joué correctement,

Le Maire décide

De passer et signer contrat avec la S.A.R.L Roze à Sciez, pour le remplacement de la chaudière de la mairie et pour un coût global de 11 695.11€ HT

N° 2010-12 du 8 juin 2010

Objet : Construction de collecteurs d'eaux pluviales

Considérant l'appel public à concurrence du 19-05-2010 publié sur le site www.mp74.fr,

Considérant que la concurrence a joué correctement,

Le Maire décide

De passer et signer contrat avec GROPPI S.A.S à Thonon les Bains, pour la construction de collecteurs d'eaux pluviales et pour un coût global de 14 760 euros hors taxe.

## EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 22-06-2010

### 1- Décision Modificative N°1 – Budget Principal 2010

Monsieur TRIVERIO Christian,

-explique qu'afin de permettre intégration comptable des travaux effectués en 2008 par le SELEQ74 dans le cadre de l'opération de sécurisation du carrefour de Filly, il convient de modifier le Budget Prévisionnel 2010 comme suit :

Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Article	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits	Article	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits
2315		148 057,50	1328		56 527,24
			16876		91 530,26
<b>TOTAL</b>	-	<b>148 057,50</b>	<b>TOTAL</b>	-	<b>148 057,50</b>

#### Décision :

Entendu exposé de monsieur Trivério Christian,

Après débat et vote,

Le conseil municipal, unanime

- autorise la Décision Modificative N°1 ci-dessus, permettant intégration des travaux de l'opération de sécurisation du carrefour de Filly dans le budget communal.

---

### 2- Approbation décompte définitif travaux SELEQ74

#### Opération «Jussy tranche 2 »

Monsieur TRIVERIO Christian,

-Rappelle que le Conseil Municipal a approuvé le projet et voté le financement prévisionnel de l'opération sous forme d'annuité lors de sa séance du 30 janvier 2009.

Compte tenu de ces décisions, le Syndicat d'Electricité des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie a mis en œuvre les travaux dans le cadre de son programme 2009.

Les travaux étant terminés, la dépense totale de l'ensemble des opérations y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et frais généraux du SELEQ74 s'élève à la somme de 119 559.47€ et le financement définitif est arrêté comme suit :

Participation du SELEQ74	: 35 660.51€
TVA récupérable ou non par le SELEQ74	: 15 227.32€
Quote-part communale ( <i>Y compris différentiel de TVA</i> )	: 65 189.34€
Frais généraux	: 3 482.31€

Le Syndicat d'Electricité des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie a assuré le financement des travaux restant à la charge de la commune par un emprunt au taux d'intérêt de 3.61%, et un amortissement constant.

Ces caractéristiques d'amortissement résultent des conditions des emprunts dont a bénéficié le SELEQ74 pour assurer le financement de l'ensemble des travaux du programme d'électricité de l'année.

Compte tenu de la participation accordée pour l'ensemble des opérations, la commune doit rembourser au Syndicat d'Electricité des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie la somme de 68 671.65€, dont 65 189.34 euros remboursables sur annuités et 3 482.31 euros, correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.

Compte tenu des acomptes versés au titre des frais généraux, soit la somme de 2 913.00 euros, il reste dû la somme de 65 189.34 euros au titre des travaux, et de 569.31 euros, au titre des frais généraux.

#### Décision :

Entendu exposé de monsieur Trivério Christian,

Après débat et vote,

Le conseil municipal, unanime

- prend acte et approuve le décompte définitif de travaux du programme précité, réalisés pour le compte de la commune, dont la dépense totale est arrêtée à la somme de 65 758.65 euros, dont 65 189.34 euros remboursables sur annuités et 569.31 euros correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.
- approuve et confirme son engagement de rembourser la quote-part s'élevant à 65 758.65 euros, dont 65 189.34 euros sous forme de 20 annuités, conformément au tableau ci-annexé et 569.31 euros correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.
- autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires au financement définitif des travaux précités et de procéder au remboursement des sommes dues au Syndicat.

---

### **3- Approbation plan de financement S.Y.A.N.E -**

**Opération Anneaux de Bonnatrait. Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de réseaux de télécommunication.**

Monsieur TRIVERIO Christian,

-Explique que le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2010, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération «Anneau de Bonnatrait »,

D'un montant global estimé à : 71 845.00 euros

Avec une participation financière communale s'élevant à : 41 447.00 euros

Et des frais généraux s'élevant à : 2 156.00 euros

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation des travaux, il convient que la commune de Sciez :

-Approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.

-S'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

**Décision :**

Entendu exposé de monsieur Trivério Christian,

Après débat et vote,

Le conseil municipal, unanime

-Approuve le plan de financement et sa répartition financière

-d'un montant global estimé à : 71 845.00 euros

-avec une participation financière communale s'élevant à : 41 447.00 euros

-et des frais généraux s'élevant à : 2 156.00 euros

-S'engage à verser au S.Y.A.N.E., 80% du montant des frais généraux (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 1 725.00 euros sous forme de fonds propres lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

-S'engage à verser au S.Y.A.N.E., les vingt annuités d'amortissement de la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de la première annuité interviendra au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2011 aux conditions fixées par le Syndicat après dévolution des travaux et au vu du décompte final de l'opération.

---

#### **4- Modification du tableau indicatif des emplois autorisés 2010.**

Monsieur Bidal Jean-Luc,

-Explique qu'afin de permettre avancement de grade de certains personnels et l'embauche d'un remplaçant du régisseur des salles, il convient de modifier le tableau indicatif des emplois autorisés 2010 comme suit :

- Création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles 1<sup>ère</sup> classe.

- Création de deux postes de Rédacteur.

- Création d'un poste d'Adjoint Technique.

**Décision :**

Entendu exposé de monsieur Bidal Jean-Luc,

Après débat et vote,

Le conseil municipal, unanime

autorise :

- Création d'un poste de d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles 1<sup>ère</sup> classe.

- Création de deux postes de Rédacteur.

- Création d'un poste d'Adjoint Technique.

---

#### **5- Subvention exceptionnelle BP2010- Roller Skating d'Aubonne**

Monsieur Démolis Hubert,

-informe l'assemblée que l'association Roller Skating d'Aubonne compte parmi ses adhérents une patineuse de Sciez, Maureen Durand, qui s'est particulièrement distinguée en obtenant la place de Vice-championne de France Danse Espoir en 2008, et une médaille d'argent du prestige International de Paris en juillet 2009.

-précise que la commune de Sciez a déjà soutenu de jeunes champions Sciezois,

-propose de verser à l'association une subvention de 500 euros pour la soutenir dans ses déplacements en compétitions durant l'année 2010.

-propose de réserver à l'association la même somme pour l'année 2011, si Maureen obtient de bons résultats aux épreuves 2010 et poursuit les compétitions.

**Décision :**

Entendu exposé de monsieur Démolis Hubert,

Après débat et vote,

Le conseil municipal, unanime

-autorise versement d'une subvention exceptionnelle de 500 euros au profit de l'association Roller Skating d'Aubonne pour soutenir cette jeune patineuse Sciezoise durant le championnat 2010.

-accepte de reconduire cette somme de 500 euros l'année prochaine en cas de réussite aux épreuves 2010 et poursuite des compétitions.

---

**6- Abrogation de la concession par utilité de service du logement de fonction attribué au Directeur Général des Services.**

Monsieur Bidal Jean-Luc,

-Vu la délibération en date du 29 novembre 2002 ouvrant à l'emploi de Directeur Général des Services de la Mairie l'attribution d'un logement de fonction par utilité de service ;

-Vu la délibération en date du 26 mai 2002, autorisant le Maire à prendre un arrêté de concession par utilité de service du logement de fonction sis 1226 route de Prailles à Sciez,

-Vu l'arrêté N°24 du 28 mai 2003, portant attribution du logement de fonction,

-Vu l'arrêté N°44-2010 en date du 4 février 2010, mettant fin au détachement sur emploi fonctionnel de Directeur Général des Services,

-demande autorisation d'abroger la concession par utilité de service du logement de fonction attribué au Directeur Général des Services.

-Précise qu'une proposition d'accord a été faite récemment par le cabinet d'avocat de monsieur Royer, que cette proposition avait été acceptée par la municipalité mais qu'elle a été rejetée par Monsieur Royer au dernier moment.

Monsieur Bidal Claude, représentant de la liste « *Sciez Autrement* », informe l'assemblée de leur volonté de rester en dehors des décisions relatives à Monsieur Royer et précise que les membres de l'opposition ne prendront pas part au vote. Il regrette cependant que le suivi du dossier ne soit pas plus accessible, et le manque d'information à ce sujet.

Monsieur Requet, membre de la liste « *Nouvel Elan* » rejoint cette position.

**Décision :**

Entendu exposé de monsieur Bidal Jean-Luc,

Après débat et vote,

Le conseil municipal, à la majorité, (*6 conseillers ne prennent pas part au vote Bidal Claude, Fillon Sandrine, Vuattoux Georgette, Huvenne Bernard, Requet Michel et Kupper Lionel par procuration*)

-autorise le Maire à prendre un arrêté portant abrogation de la concession par utilité de service du logement de fonction attribué au Directeur Général des Services.

---

**7- Approbation du Plan d'Accessibilité Personnes à Mobilité Réduite.**

Monsieur Eme Jean-Pierre,

-rappelle que le Conseil municipal, en séance plénière, a lancé l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

-la société CLIC a été chargée de cette étude le 30 janvier 2009.

- l'étude est remise en juillet 2009 et comporte 153 actions allant du déplacement de panneaux de signalisation, de l'abaissement de bordures de trottoirs jusqu'à la réfection complète de rue.
- propose approbation du Plan d'Accessibilité Personnes à Mobilité Réduite élaboré par CLIC.

**Décision :**

Entendu exposé de monsieur Bidal Jean-Luc,

Vu le plan APMR

Après débat et vote,

-approuve le plan d'accessibilité personnes à mobilité réduite élaboré par la Société CLIC.

---

**8- Remboursement des actions du Contrat Temps Libre.**

Madame Bourgeois Fatima

-Dans le cadre du Contrat Temps Libre signé en 2004 pour une durée de 3 ans, les communes de Sciez et Anthy ont financé l'Association Bas Chablais Jeunes, coordonatrice du CTL, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales.

La clôture de ce contrat laisse apparaître des soldes positifs que l'Association Bas Chablais Jeunes doit reverser aux communes pour solder cette opération.

Détail des remboursements du CTL 2004/2006 pour la commune de Sciez :

CTL 2004 : 30 755.98€

CTL 2005 : 29 921.88€

CTL 2006 : 18 654.07€

Soit une somme **79 331.93** euros.

-Propose de valider la décision de la commission jeunesse en accord avec le S.I.S.A.M. pour que cette somme soit reversée au S.I.S.A.M.

Détail des remboursements annexes :

CTL 2003 : 5 525.99€

Compensation Anthy/Commission Mixte : 4 500.00€

2006- Hors CTL : 18 772.00€

CEJ 2007 : 4 954.85€

Soit une somme de **33 752.84** euros

-Les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget primitif communal 2010.

Recettes c-70878 : 113 084.77 euros

Dépenses c-6554 : 79 331.93 euros

**Décision :**

Entendu explications de madame Bourgeois Fatima,

Après débat et vote,

Le conseil municipal :

- approuve les montants et autorise remboursement par l'Association Bas Chablais et Jeunes des sommes dans le budget communal 2010, soit **113 084.77 euros**.
- autorise reversement au S.I.S.A.M. de la somme de **79 331.93 euros**.

---

Messieurs Vignaud Christian et Bidal Claude quittent l'assemblée à 21h30.

---

## 9- Remboursement à la C.C.B.C. des prestations 2009 de l'agent chargé d'urbanisme

Monsieur Bidal Jean-Luc

-présente le décompte des prestations de l'agent chargé d'urbanisme établi par la C.C.B.C. pour l'année 2009. Précise que pour la commune de Sciez, la montant d'élève à 25 460.05 euros pour 935 heures effectuées.

-Sollicite autorisation du conseil pour le mandatement du titre exécutoire émis par la C.C.B.C pour le recouvrement des dites prestations.

### Décision :

Entendu exposé de monsieur Bidal Jean-Luc,

Après débat et vote,

Le conseil municipal, à la majorité moins 4 voix contre (Huvenne Bernard, Vuattoux Georgette, Requet Michel et Kupper Lionel par procuration) et 1 abstention (Fillon Sandrine),

-autorise le mandatement à la C.C.B.C du titre exécutoire de 25 460.05 euros, relatif aux prestations 2009 de l'agent chargé d'urbanisme .

---

Monsieur Bidal Claude rejoint l'assemblée à 21h50.

---

## COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS

### COMMUNICATIONS DU MAIRE

-Concernant la réunion d'information sur l'assainissement à Chavannex prévue le 21 juin, le maire informe l'assemblée qu'un nouveau rendez-vous est fixé le lundi 19 juillet à 19h.

Une collation sera servie pour les élus à l'issue de la réunion.

-Le rapport annuel du Syndicat Intercommunal des Eaux des Moises est disponible à l'accueil de la Mairie. Il conviendra de l'approuver lors de la prochaine séance.

-Le projet de réhabilitation de bâtiments en collaboration avec les Etablissements Public Fonciers suit son cour normalement.

### QUESTIONS DIVERSES

-Monsieur Démolis Hubert rappelle la date de la Fête du Sauvetage les 26 et 27 juin au Port.

A cette occasion, un hommage sera rendu à Robert FAVRE pour ses nombreuses années de bénévolat en tant que Président de la Section de Sauvetage Sciez, Anthy, Margencel.

-Comme prévu, la municipalité de Sciez recevra les élus de la commune de Wasselone avec lesquels elle pourra partager deux repas, un le samedi soir et l'autre le dimanche midi.

-Monsieur Démolis rappelle également la course à la rame des associations et propose de constituer une équipe pour faire un bateau.

-Monsieur Huvenne Bernard demande s'il existe des possibilités pour que la croix de mission qui se trouve sur une propriété privée au croisement de Filly, puisse être déplacée. Madame Henry répond que la commission culturelle pourra étudier la question.



-Monsieur Huvenne demande à ce que des panneaux d'affichage plus adaptés et mieux organisés soient installés au rez de chaussée de la mairie. Monsieur Eme Jean-Pierre est chargé de s'en occuper.

-En réponse à une question de madame Vuattoux Georgette, madame Borcard précise que les columbariums doivent être installés fin juin.

-Monsieur Trivério Christian donne la date de la prochaine réunion concernant le P.L.U.

le lundi 5 juillet à 14h : Emplacements réservés  
à 16h : Patrimoine

-Monsieur Bidal Claude souhaite savoir si quelque chose est prévu pour les 150 ans de l'annexion de la Savoie. Madame Henry répond qu'il y a déjà eu représentations de « *la véritable histoire des allobroges* » et qu'elle organise avec l'AMCA trois conférences qui auront lieu à l'automne sur le thème de la Savoie.

-Madame Henry Jeanine présente le programme de l'inauguration du sentier de l'Evolution le samedi 26 juin, à 17h.

18h conférence : Les trésors archéologiques autour du lac de Neuchatel

19 h : Visite guidée, exposition Darwin

20 h : Repas mésopotamien

Présente également le concert GERSHWIN, le dimanche 4 juillet à 18h,  
à l'auditorium de plein air au Port de Sciez.

-En réponse à monsieur Bidal Claude, monsieur le Maire, précise que la convention avec les Aigles du Léman sera probablement soumise au conseil lors de la prochaine réunion.

-Monsieur Bidal Claude demande à ce que l'information soit mieux diffusée auprès de l'ensemble du conseil municipal concernant les invitations, représentations communales, hommages, cérémonie...

-Monsieur Réale Richard informe l'assemblée que la C.C.B.C. a reçu le dossier de maîtrise d'œuvre concernant l'assainissement de Coudrée et précise que le coût devrait être inférieur aux prévisions.

PROCHAIN CONSEIL : Mercredi 28 juillet à 20h30

Monsieur Le Maire constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisées,  
La Séance Publique est levée à 22 heures 10 minutes

PROCES-VERBAL DE SEANCE DRESSE LE 25-06-2010 PAR LE SECRETAIRE ELU PAR SES PAIRS  
PRESENTS EN L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 22-06-2010

SIGNÉ

Le secrétaire de séance  
DEMOLIS Hubert

Le Maire  
BIDAL Jean-Luc



Vu pour être affiché le 25/06/2010 conformément aux prescriptions  
de l'article L 221.25 du Code Général des Collectivités Territoriales :